

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE de ROUVRES

REUNION DU 17 AVRIL 2003

L'an deux mil trois, le 17 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 10 avril 2003.

**Etaient Présents** : Messieurs MAUFRAIS, BOUFFINIER, PICHOT, RELIER, LEBEAU, CHAPLAIN, BRASSEUR, CLER, PERRET et Mesdames BOURGEOIS, DOUBLET et GAILLAC.

**Absents Excusés** : Madame MARTIN et Monsieur HEULAND.

**Secrétaire** : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte-rendu du 26 mars 2003, qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **CHOIX DES LAMPADAIRES ROUTE D'ANET**

L'estimation faite par la DDA pour la fourniture, la pose et la dépose de l'éclairage public route d'Anet est de 27 300 € HT répartis de la manière suivante :

- 5 460 € pris en charge par le Conseil Général.
- 13 650 € pris en charge par le Syndicat Electrique.
- 8 190 € pris en charge par la Commune.

Monsieur le Maire présente les devis des Entreprises FORCLUM et SNTE.

Le Conseil Municipal retient celui de l'Entreprise SNTE proposant 18 ensembles avec lanternes installées sur crosse type Evêque pour un montant de 22 374 € HT.

Le Conseil Municipal demande que des prises soient prévues sur certains mats afin de pouvoir installer les décorations de Noël. Ce modèle de lampadaire continuera à être posé dans la commune en fonction des futurs aménagements.

Monsieur RELIER souhaite savoir si ce modèle peut être posé sur une façade ce qui serait nécessaire dans une rue étroite.

Dans le cas contraire, le choix fait aujourd'hui devra être revu.

#### **MODIFICATION DANS LE CHOIX DES LAMPADAIRES RUE DES CHAMPARTS**

Afin d'uniformiser l'éclairage public sur la commune, Monsieur MAUFRAIS propose en accord avec l'Entreprise de modifier le choix des lampadaires, rue des Champarts en faisant installer 5 ensembles avec lanternes sur crosse type évêque.

Le devis initial du 8 octobre 2002 était de 6 150 € HT, il serait après modification de 6 215 € HT.

Avis favorable du Conseil Municipal.

#### **ECLAIRAGE PUBLIC ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AU POMMIER DE BOIS**

Ces travaux avaient été rattachés par la DDA au projet d'enfouissement des Champarts.

Pour des raisons budgétaires ainsi que pour des raisons de programmation liées au Syndicat Electrique, Monsieur TREILLARD nous a informé de l'impossibilité de faire ces travaux à la suite de la tranche des Champarts.

Ce dossier sera évoqué avec les représentants du SDE (Syndicat Départemental d'Electricité) lors de leur venue à Rouvres le 23 avril prochain.

### **INTERCOMMUNALITE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par Monsieur FAVRAT indiquant « qu'au vu des délibérations prises par certains conseils municipaux, il apparaît que nous nous attacherons les services du Groupement Interministériel d'Information Permanente, de Simulation et de Conseil pour l'Intercommunalité (G.I.I.P.S.C.I) préalablement au Cabinet Philippe LAURENT consultants. »

Lors de la dernière réunion à Anet, une majorité des communes dont Rouvres s'étaient prononcées en faveur du Cabinet LAURENT pour réaliser l'étude préalable à la mise en place de la communauté de communes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal regrette que l'ensemble des communes n'aient pas respecté ce vote, désapprouve ce changement et charge Monsieur MAUFRAIS de transmettre la position du conseil municipal de Rouvres à Monsieur FAVRAT.

### **DESAFFECTATION DU LOGEMENT DE L'INSTITUTEUR**

Le Conseil Municipal souhaite précédemment garder ce logement pour une autre utilisation, décide de le désaffecter de sa destination première.

### **BIBLIOTHEQUE**

Monsieur MAUFRAIS transmet au Conseil Municipal le modèle de convention de la Bibliothèque Départementale de Prêt d'Eure et Loir dont les grandes lignes sont les suivantes :

- 1 - disposer d'un local de 25 m<sup>2</sup>.
- 2 - ouvrir au minimum 3 heures par semaine sur 2 jours au moins.
- 3 - désigner un responsable qui sera aidé d'au moins deux personnes.

Le rez de chaussée du logement de la rue des Sœurs conviendrait pour le local au point de vue superficie.

Pour continuer à faire avancer ce projet, il est impératif de trouver des personnes motivées, prêtes à s'engager bénévolement sur du long terme dans cette activité.

### **8 MAI**

La cérémonie aura lieu à 11 h 50 au Monument avec la participation de la Musique de Bû et sera suivie d'un vin d'honneur à la Salle des Fêtes.

### **BIENS VACANTS ET SANS MAITRE, PARCELLES C 735 - 738 - 741 - 742**

Après un entretien téléphonique avec l'Etude JOURON, il apparaît qu'aucun ayant droit n'a été trouvé dans cette affaire. Monsieur MAUFRAIS a dans ces conditions redemandé au service des domaines de poursuivre leurs recherches et de ne pas clore le dossier.

Avis favorable du Conseil Municipal.

### **INTERNET**

Le site de la commune peut être consulté sur Internet en tapant :

[www.mairie-rouvres.fr](http://www.mairie-rouvres.fr).

Monsieur RELIER présente l'ensemble de ce site au Conseil Municipal.

Ce site permet de découvrir notre commune, le Conseil Municipal, les fonctions de chacun. Vous pouvez y lire les comptes-rendus des Conseils Municipaux et dialoguer avec la Mairie en cas de besoin. Il permet aussi de consulter les noms et adresses des entreprises et associations de notre commune et de la zone d'Activités d'Anet sur laquelle nous sommes actionnaires.

## **ETUDE HYDRAULIQUE**

Monsieur BOUFFINIER, Président du Syndicat de la Basse Vesgre avait programmé une réunion le 4 avril à la Salle des Fêtes de Rouvres réunissant le cabinet d'études de la SAFEGE qui a travaillé sur ce dossier, les représentants du Conseil Général, de la Région, de l'Etat, les représentants des communes des Yvelines, d'Eure et Loir concernées par les inondations (plateaux et Vallée).

Monsieur BOUFFINIER nous indique que la première phase de l'étude est terminée.

Celle-ci fait une analyse de la situation sur plusieurs années et propose diverses solutions pour remédier aux problèmes rencontrés. Pour Rouvres les solutions proposées sont les suivantes :

- élargissement du rû avant la jonction avec la Vesgre. Refus du Conseil Municipal, inefficace et défiguration de cette partie de la commune.

- déviation du rû.

- bassins de rétention entre Bû et Rouvres.

- retenue au niveau de la Gorge aux Pageots.

La deuxième phase est démarrée, elle consiste à chiffrer les propositions et à étudier les modes de financement. Nous devrions avoir les conclusions de cette deuxième phase fin juin.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Monsieur BOUFFINIER**

Propose de faire appel à Pyromagie pour le feu d'artifice du 14 juillet. La proposition faite pour la fourniture et le tir du feu est de 920 € TTC.

Avis favorable du Conseil Municipal.

Fête de la Musique : La commission des fêtes a rencontré Monsieur MORANDI pour la mise en place de cette manifestation le 21 juin prochain.

Au programme : balade en Rosalie, stand glace, boissons, animation musicale, chants d'enfants, promenade en poneys, spectacle de la Gymnastique Volontaire de Rouvres à la Salle des Fêtes, chasse au trésor.

Ces différentes activités seront suivies d'un buffet campagnard à la Pause Café organisé par Monsieur MORANDI.

Un arrêté sera pris pour fermer la Grande Rue pendant les festivités.

Avis favorable du Conseil Municipal pour louer une sono 191 € TTC.

### **Monsieur PICHOT**

Signale un câble électrique déterré au niveau du rû en direction de la station de pompage de Bû.

Cette situation a été signalée à EDF qui est venue baliser mais n'est pas allée plus loin dans la remise en état prévue. Une relance sera effectuée.

### **Monsieur CLER**

Souhaite qu'une réunion soit programmée pour les Conseillers Municipaux s'occupant de la rédaction du bulletin. Date retenue 5 mai à 20 h 30 à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.